

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°1

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-cinq

Le dix-huit septembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 12 septembre 2025 s'est
réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à M. LASSALLE

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Responsable de l'Office de Tourisme quitte notre structure prochainement et qu'après appel à candidatures, un jury a retenu la candidature d'une personne qui va intégrer nos services dès le 26 septembre prochain. Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de créer un poste d'agent administratif pour accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an.

De même, Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un agent de la crèche de Saint-Etienne-De-Vicq a sollicité une disponibilité pour une période de 3 ans. Pour le remplacer, une candidate a été retenue et devrait intégrer nos services prochainement. Cette personne est titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Or dans notre structure les agents des crèches sont classés dans le cadre d'emplois des agents sociaux. Aussi, Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe. Ainsi le nouvel agent sera recruté par intégration directe dans le même cadre d'emplois que ses collègues.

OBJET :

**Modification du tableau
des effectifs**

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L. 332-23-1° du code général de la Fonction Publique,

σ de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- au 26 septembre 2025, création d'un poste d'agent administratif pour accroissement temporaire d'activité à temps complet, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade de rédacteur,

- création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet,

σ d'autoriser Monsieur le Président à signer les arrêtés, les contrats et toutes pièces administratives nécessaires,

σ d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 26 SEP. 2025
Publié ou Notifié
le : 19 SEP. 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"